



# Comité Syndical

Jeudi 12 décembre 2019





## Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 04/10/2019

Paiement des factures d'investissement avant le vote du BP 2020

Clôture régie tickets restaurants

Titre centrale de réservation Hôtel Paris

PC et départ à la retraite d'un agent

Marché matériel (groupement de commande)

Marché logiciel gestion administrative

Cotisation messagerie

Cotisation SIG

Information recrutement

Informations et questions diverses

# Approbation du CR du Comité Syndical du 04/10/2019

## Compte rendu du Comité Syndical du SMICA du vendredi 4 octobre 2019

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 septembre 2019, se sont réunis immeuble Le Sérial – 10 rue du Faubourg Lo Barri – 12000 Rodez, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.  
9 membres présents, 5 membres représentés, 13 membres absents.

**Membres présents :** Bernadette AZEMAR, André BORIES, Raymond BRALEY, Florence CAYLA, Sylvain COUFFIGNAL, Jean-Louis FRANCES, Jean-Louis GRIMAL, Joël SERIN, Jean-François VIDAL.

**Membres représentés :** Michel ARTUS (représenté par Jean-François VIDAL), Jean-Pierre LADRECH (représenté par Jean-Louis FRANCES), André MARTINEZ (représenté par Raymond BRALEY), Daniel MAYET (représenté par Jean-Louis GRIMAL), René PAGES (représenté par Joël SERIN).

**Membres absents :** Jean-François ALBESPY, Michel CAUSSE, Alain CEZAC, Sébastien DAVID, Christian DELMAS, Christian FONT, Jacques GARDE, Anne-Marie MAILHE, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Gisèle RIGAL, Anne-Claire SOLIER, Laurent TRANIER.

### 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 7 JUIN 2019 (délibération 20191004\_1)

Monsieur le Président présente et commente un à un les différents points du compte-rendu du Comité Syndical du 7 juin 2019 ayant donné lieu à délibération, à savoir :

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 20 mars 2019
2. Adhésion de nouveaux membres
3. Titres resaturants
4. Location de places de parking supplémentaires et agglobus
5. Participation à la complémentaire santé labellisée
6. Passage en V8 du logiciel SIS-Marchés
7. Devis construction cloison
8. Modification cotisation SIEOA
9. Décision modificative

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

**APPROUVE** le compte-rendu du Comité Syndical du 20 mars 2019.

### 2. ADHESION NOUVEAUX MEMBRES (délibération 20191004\_2)

Le Président appelle le Comité Syndical à statuer sur les demandes d'adhésion formulées depuis le Comité Syndical du 7 juin 2019 :

- Commune de Moulin-Mage (81)

Par ailleurs, pour information, il indique que la caisse des écoles d'Almont les Junies va être dissoute.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

**ACCEPTTE** l'adhésion de la Commune de Moulin-Mage,

**SOLLICITE** les services de la Préfecture pour prendre un nouvel arrêté définissant le périmètre du syndicat,

**AUTORISE** son Président à signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire.

### 3. MARCHES PUBLICS (délibération 20191004\_3)

Le Président dresse la liste des marchés devant être passés :

-Le marché de matériel informatique qui est lié au groupement de commande lancé il y a trois ans doit être lancé une nouvelle fois cet automne. Ce marché n'a qu'une durée d'un an compte tenu du caractère hautement évolutif du matériel informatique.

-La relation qui lie le SMICA au fournisseur de logiciels de gestion administrative (Berger Levrault) doit être régularisée par la mise en place d'un marché public. Celui-ci devrait être passé sans publicité ni mise en concurrence préalable dans la mesure où les applications de cet éditeur ne sont maintenues que par lui. Une attestation d'exclusivité lui sera toutefois demandée.

Enfin, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de lancer une consultation pour la fourniture d'un logiciel de rédaction des pièces administratives des marchés publics. La solution envisagée devrait permettre aux groupements de communes de mettre à disposition en leur sein même de rédiger les marchés publics sans que des communes membres n'aient à intervenir sur la solution.

Délibération



## Paiement des factures d'investissement avant le vote du BP

Article L1612-1 CGCT : « ... En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, **sur autorisation de l'organe délibérant**, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. ... »

Délibération



## Clôture régie tickets restaurants

A la demande de la trésorerie, la clôture de la régie des tickets restaurants doit être réalisée :

*« Depuis le courant de l'année 2018, la livraison des tickets restaurant s'effectue directement auprès du SMICA . Dans ces conditions, la régie de recettes des tickets , qui était dédiée à l'enregistrement de ces opérations via la Paierie , n'est plus opportune.*

*Je vous remercie donc de bien vouloir faire prendre à l'occasion du prochain syndical, une délibération clôturant la régie ».*

Délibération



## Titre centrale de réservation Hôtel Paris

Réservation de deux nuitées à Paris auprès de Verdié.  
Problème de réservation par la centrale à laquelle s'adresse Verdié.  
La réservation n'avait pas été transférée à l'hôtel.

Une nouvelle réservation a été faite le jour-même.

Nous avons reçu une nouvelle facture mais le montant des nuitées est plus important.

> Nous devons demander le remboursement de la différence à la centrale et l'établissement de ce titre nécessite une délibération.

Délibération



## PC et départ à la retraite d'un agent

- Départ à la retraite d'un agent qui souhaitait conserver le PC mis à disposition par le SMICA ;
- Achat en 2015 ;
- Aujourd'hui, valeur nette comptable de 357.68 euros ;
- Décision du Comité Syndical :
  - Accéder à la demande de l'agent? Oui/non
  - Si oui, à titre gratuit ou onéreux?

Délibération





## Marchés publics

Plusieurs marchés sont en cours :

- marché matériel (groupement de commande) à attribuer (avis CAO);
- marché outils Berger-Levrault : lancement en 2020 ;

Délibération





# Cotisations

## ☐ MESSAGERIE HÉBERGÉE

- Proposition de prix pour la nouvelle solution destinée aux « petites » collectivités pour 2 BAL (Boîtes Aux Lettres), solution qui vient en complément de celle avec INFORSUD :

La première année : 14 euros d'hébergement chez OVH par an pour la gestion du nom de domaine + 2 BAL\*48 euros de création et d'installation = **110 euros**

La deuxième année : 14 euros d'hébergement chez OVH par an pour la gestion du nom de domaine = **14 euros**

Idem pour les n+2, n+3, etc. soit **14 euros**.

- Remarque : la création et l'installation de toute nouvelle BAL est une opération spécifique (48 euros correspondent à une heure de travail pour un agent du SMICA).

Alors que les 14 euros d'hébergement sont du récurrent chaque année.

- Précisions : chaque BAL est plafonnée à 5Go maximum et permet le partage de listes de contacts et de distribution. Cette nouvelle solution n'intègre pas de partage de calendrier.

- Outre le coût prohibitif de notre solution historique avec INFORSUD, une partie d'explication de ce besoin vient du fait que comme OCCICOM et La Téléphonie Aveyronnaise deviennent opérateurs sur notre territoire dans certaines collectivités et qu'il ne font pas de messagerie (pour l'instant), ces dernières résilient leur contrat avec leur opérateur historique et se retrouvent démunies de messagerie...

Aujourd'hui, OCCICOM a pris un engagement verbal auprès du SMICA en assurant que s'il se positionnait sur le secteur de la messagerie, il ne viendrait pas proposer d'offre aux collectivités adhérentes au SMICA sur ce point.

- Cette solution n'est pas équivalente à celle dont nous disposons avec INFORSUD mais cela répond aujourd'hui au besoin des « petites » entités.

Délibération



# Cotisations

## ☐ SERVEUR DÉDIÉ SIG

- Volonté du PNRGC de disposer d'un serveur SIG dédié
  - Réunion dans leurs locaux le 11/12/19
  - Proposition de cotisation à hauteur de 6500 euros par an
  - En plus de la prestation d'installation
- (à la carte en fonction des besoins)

	PRIX SMICA	Commentaires SMICA
	<b>INVESTISSEMENT OPERATION SPECIFIQUE</b>	
Espace dédié	1 000.00 €	en comptant la TVA = 600 et on rajoute + 400
Installation d'un socle commun de données par flux (dont cadastre)	1 500.00 €	en comptant la TVA = 600
Audit (3 jours)	2 150.00 €	1 jour SIRAP à 900 (+TVA) + 3 jours SMICA à 360 euros
Retour sur audit - avancement, évolution, etc. - (1 jour)	360.00 €	On fait, 1 jour SMICA.
Formation X'MAP, GEOSERVER et POSTGIS (5 jours)	1 440.00 €	On fait, 4 jours SMICA
FME	2 400.00 €	<i>en option (à voir si le Parc prend FME dès le début en comptant la TVA)</i>
Formation FME (5 jours)	5 400.00 €	<i>en option (à voir si le Parc prend FME dès le début en comptant la TVA)</i>
Certificat SSL de sécurité (annuel) pour 3 ans	750.00 €	Certificat à renouveler après 3 ans !
<b>Total Investissement</b>	<b>15 000.00 €</b>	
	<b>FONCTIONNEMENT COTISATION</b>	
Hébergement et maintenance de l'espace dédié	1 750.00 €	en comptant la TVA = 200
Mise à jour des données dans votre X'MAP (MAJIC)	2 000.00 €	Proposition
Hébergement de GEOSERVER	500.00 €	
Maintenance de votre X'MAP + maintenance de l'X'MAP général	1 250.00 €	en comptant la TVA = 180
Maintenance de votre X'MAP public	500.00 €	
Maintenance FME	500.00 €	<i>en option (à voir si le Parc prend FME dès le début en comptant la TVA)</i>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>6 500.00 €</b>	



## Information sur le recrutement en cours

Recherche un ingénieur informatique :

- 2 personnes reçues au printemps. Une des deux sélectionnée mais qui n'a pas donné suite.

- Changement de stratégie à la rentrée : fiche de poste modifiée (expérience et encadrement supprimés et appui technique par prestataire).

- Une personne reçue à la suite de ce changement de stratégie.

- Contrat de travail signé le 27/11/2019 pour un début d'exécution au 27/01/2020



# Informations et questions diverses

